

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'économie, des finances
et de la relance

Arrêté du 7 janvier 2022 portant attribution du titre d'ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure des mines de Nantes

NOR : ECOG2137217A

Le ministre de l'économie, des finances et de la relance,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.642-1, D.612-34 à D.612-36, D.613-3 et D.642-1 ;

Vu le décret n° 2012-279 du 28 février 2012 modifié relatif à l'Institut Mines-Télécom ;

Vu l'arrêté du 26 janvier 2017 fixant la liste des écoles accréditées à délivrer un titre d'ingénieur diplômé ;

Vu le procès-verbal du jury des études de l'École nationale supérieure Mines Télécom Atlantique Bretagne Pays de la Loire, réuni en date du 21 octobre 2021,

Arrête :

Article 1^{er}

Le titre d'ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure des mines de Nantes est attribué aux élèves désignés ci-après :

Au titre de la promotion 2021

M. Mahfoudh (*Khali*).

Mme Rajaonarison-Garelli (*Apolline*).

Article 2

L'attribution du titre d'ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure des mines de Nantes confère de plein droit le grade de master.

Article 3

La directrice générale de l'Institut Mines-Télécom et le directeur de l'École nationale supérieure Mines-Télécom Atlantique Bretagne Pays de la Loire sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait le 7 janvier 2022

Pour le ministre et par délégation :
Par empêchement du vice-président
du Conseil général de l'économie, de l'industrie,
de l'énergie et des technologies,
Le chef de la mission de tutelle des écoles,

V. THÉRY